

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Mardi le 3 novembre 2020, 19h30
Bureau municipal

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue siège en séance ordinaire ce lundi 3 novembre 2020 à 19h30 par présence physique, à huis clos. L'enregistrement audio des délibérations et des prises de décision sera publié sur le site internet de la municipalité pour la période de la pandémie.

Sont présents à cette séance :

M. Richard Baril Mme	Marie-Pier Bourassa
M. François Brodeur	M. François Pinard
Mme Lucie Lavictoire	M. Luc Laplante

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance : monsieur Guy Dupuis, maire et madame Mirreille Dionne directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-11-173

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2020
- 04 **ADMINISTRATIF**
 - 04.1 Approbation des comptes
 - 04.2 Calendrier des séances du conseil 2021
 - 04.3 Programme d'aide à la voirie locale 2020 – Volet projets particuliers d'amélioration (rapport)
 - 04.4 Refinancement du règlement d'emprunt #2010-05 (domiciliaire #1)
 - 04.4.1 Concordance
 - 04.4.2 Adjudication
 - 04.5 Embauche directrice générale/secrétaire-trésorière
 - 04.5.1 Nomination par intérim
 - 04.5.2 Processus d'embauche
 - 04.6 Acquisition en commun – demande de report pour la reddition de compte finale
 - 04.7 TECQ 2019-2023 – programmation #2
 - 04.8 Dépôt du registre des déclarations des élus municipaux (code d'éthique et déontologie)
 - 04.9 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux
 - 04.10 Dépôt des opérations conclues avec les parties liées 2020
 - 04.11 Office municipal d'habitation (budget révisé 2020)
- 05 **LÉGISLATIF**
 - 05.1 Avis de motion et projet de règlement – Taxation 2021 (règlement 2021-01)
- 06 **URBANISME**
- 07 **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 08 **VOIRIE**
 - 08.1 Mandat contrôle qualitatif – réfection ponceaux rang Saint-Charles
- 09 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 09.1 Rapport annuel - Services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)
 - 09.2 Procédures normalisées pour les services incendies de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 10 **LOISIRS & CULTURE**
 - 10.1 Bibliothèque municipale - représentants 2021
 - 10.2 Centre des sports et loisirs – ajout aux services municipaux
 - 10.3 Demande d'aide financière – FDST (MRC Nicolet-Yamaska) - Programme de revitalisation des noyaux villageois
- 11 **CORRESPONDANCE**
 - Acquisition camion incendie
 - UPA – accompagnement des producteurs agricoles pour la gestion des cours d'eau.

- Ville de Nicolet- positionnement sur le dossier des mouches noires
- Ministère des Transports – augmentation de l'aide financière maximale à 76 097\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet Entretien.
- MAMH- reddition de compte finale Fepteu en cours

12 VARIA

12.1 Fondation médicale Jean-Pierre Despins – demande de don

13 Suivi des comités

14 Période de questions

15 Levée de la séance

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

2020-11-174

03 Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2020

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du mois d'octobre 2020, tel que présenté et sans lecture.

Adoptée

04 ADMINISTRATIF

2020-11-175

04.1 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 229 225.98\$.

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

2020-11-176

04.2 Calendrier des séances du conseil 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT que les documents servant à une prise de décision doivent être disponibles au moins 72 heures avant la tenue de la séance ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE le conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de Ville et qui débuteront aux heures indiquées (la séance du mois d'août étant retirée du calendrier):

Le lundi 11 janvier à 19h30

Le lundi 8 février à 19h30

Le lundi 8 mars à 19h30

Le lundi 12 avril à 19h30

Le lundi 10 mai à 19h30

Le lundi 14 juin à 19h30

Le lundi 12 juillet à 19h30

Le lundi 13 septembre à 19h30
Le mardi 12 octobre à 19h30
Le lundi 15 novembre à 19h30
Le lundi 13 décembre à 19h30

- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

2020-11-177

04.3 Programme d'aide à la voirie locale 2020 – Volet projets particuliers d'amélioration (rapport)

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue approuve les dépenses d'un montant de 54 477.50\$ (taxes non incluses) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

04.4 Refinancement du règlement d'emprunt #2010-05 (développement domiciliaire phase 1)

2020-11-178

04.4.1 Concordance

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue souhaite emprunter par billets pour un montant total de 290 400 \$ qui sera réalisé le 9 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2010-05	290 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2010-05, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil :

- **QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 21 janvier 2020 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année ;
3. Les billets sont signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	9 400 \$	
2022.	9 600 \$	
2023.	9 700 \$	
2024.	9 900 \$	
2025.	10 100 \$	(à payer en 2025)
2025.	241 700 \$	(à renouveler)

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2010-05 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

2020-11-179

04.4.2 Adjudication

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 novembre 2020
Montant :	290 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 novembre 2020, au montant de 290 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 400 \$	0,75000 %	2021
9 600 \$	0,85000 %	2022
9 700 \$	1,00000 %	2023
9 900 \$	1,15000 %	2024
251 800 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,00700

Coût réel : 1,81905 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE NICOLET

9 400 \$	1,96000 %	2021
9 600 \$	1,96000 %	2022
9 700 \$	1,96000 %	2023
9 900 \$	1,96000 %	2024
251 800 \$	1,96000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,96000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

9 400 \$	2,23000 %	2021
9 600 \$	2,23000 %	2022
9 700 \$	2,23000 %	2023
9 900 \$	2,23000 %	2024
251 800 \$	2,23000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,23000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 novembre 2020 au montant de 290 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-05. Ces billets sont émis au prix de 98,00700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

04.5 Embauche directrice générale/secrétaire-trésorière

2020-11-180

04.5.1 Nomination par intérim

CONSIDÉRANT la récente démission de la directrice générale en date du 26 octobre 2020 et dont le lien d'emploi prendra fin le 13 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un directeur général par intérim jusqu'au comblement définitif du poste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce comité :

- QUE le conseil municipal nomme madame Silvie Leclerc pour agir à titre de directrice générale par intérim à partir du 16 novembre 2020, jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général, le tout selon les conditions prévues à son contrat de consultation temporaire;
- QUE madame Silvie Leclerc soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue ;
- QUE le maire ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir, son remplaçant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

Adoptée

2020-11-181

04.5.2 Processus d'embauche

Il est proposé par Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'engendrer un processus d'embauche pour le poste vacant à titre de directeur général & secrétaire-trésorier pour la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue.

Adoptée

2020-11-182

04.6 Acquisition en commun – demande de report pour la reddition de compte finale

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) requiert une reddition de compte avant le 31 décembre 2020 dans le cadre du projet de coopération intermunicipale pour l'acquisition commune des équipements de voirie et de sécurité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Perpétue doute que certains équipements en commande seront livrés après la date d'échéance du présent protocole.

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil de demander au MAMH de reporter la date de reddition de compte finale du projet de coopération intermunicipale pour l'acquisition commune des équipements de voirie et de sécurité pour le 31 mars 2021.

Adoptée

2020-11-183

04.7 TECQ 2019-2023 – programmation #2

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le

Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

2020-11-184

04.8 Dépôt du registre des déclarations des élus municipaux (code d'éthique et déontologie)

En vertu de l'article 6 de la Loi sur *l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c E-15.1.0.1) et à titre de directrice générale, je dépose le registre public des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal dont la valeur excède 200\$.

Cet extrait ne contient aucune déclaration en date du 3 novembre 2020.

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil que la municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue atteste le dépôt de l'extrait du Registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil dont la valeur excède 200\$.

Adoptée

04.9 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Les élus déposent leurs déclarations.

2020-11-185

04.10 Dépôt des opérations conclues avec les parties liées 2020

CONSIDÉRANT que le conseil doit déposer un rapport concernant toutes les relations et opérations de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue avec des parties liées pour la directrice générale, les membres du conseil municipal, de leurs conjoints et leurs enfants à charge en matière de contrats municipaux, conformément aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil:

- QUE madame Mireille Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport des opérations conclues avec des parties liées ainsi que l'organigramme des personnes liées pour l'ensemble desdites personnes concernées;
- D'AUTORISER madame Mireille Dionne directrice générale, et monsieur Guy Dupuis maire, à signer pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, tous les documents respectant la présente résolution en permettant de lui donner effet.

Adoptée

2020-11-186

04.11 Office municipal d'habitation (budget révisé 2020)

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-01-009, approuvant le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation ;

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue pour l'année 2020 telles que présentées, portant la contribution municipale à 2 320\$, soit 133\$ de plus que le budget approuvé.

Adoptée

05 LÉGISLATIF

2020-11-187

05.1 Avis de motion et projet de règlement – Taxation 2021 (règlement 2021-01)

Monsieur François Pinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant la taxation pour l'année financière 2021.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante, pour en faire partie intégrante.

Adoptée

06 URBANISME

Aucun point n'est traité

07 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point n'est traité

08. VOIRIE

2020-11-188

08.1 Mandat contrôle qualitatif – réfection ponceaux rang Saint-Charles

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de 2 ponceaux dans le rang Saint-Charles (travaux TECQ 2019-2023);

CONSIDÉRANT que la surveillance des travaux requiert un contrôle qualitatif des matériaux ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue et les disponibilités de la firme EXP ;

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer le contrat à la firme EXP, sis au 2555 rue Saint-Pierre à Drummondville, tel que mentionné à la soumission PC-20-130, selon les taux horaires établis, au montant maximal de 5 797.40\$ (taxes en sus).

Adoptée

09 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-11-189

09.1 Rapport annuel - Services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue doit faire une reddition de compte minimalement une fois par année pour le comité de sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska, telle qu'entendu dans l'entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) ;

CONSIDÉRANT que le rapport déposé décrit les activités du service SUMI entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil :

- D'approuver le rapport déposé par la directrice générale de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue;
- QU'une copie de ce rapport soit envoyée à la MRC de Nicolet-Yamaska.

Adoptée

2020-11-190

09.2 Procédures normalisées pour les services incendies de la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT la réception des procédures normalisées pour les services incendies de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que le directeur incendie a fait lecture desdits documents et recommande à ce conseil de s'engager à respecter les nouvelles directives;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil d'approuver les procédures normalisées et s'engagent à respecter les directives établies.

Adoptée

10 LOISIRS ET CULTURE

2020-11-191

10.1 Bibliothèque municipale - représentants 2021

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil de nommer monsieur François Pinard et madame Colette Laplante respectivement conseiller et coordonnatrice de la bibliothèque municipale, à représenter la bibliothèque municipale de Sainte-Perpétue pour l'année 2021.

Adoptée

2020-11-192

10.2 Centre des sports et loisirs – ajout aux services municipaux

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport par la firme Saine Gouvernance, mandatée pour accompagner et établir un diagnostic organisationnel du Centre des Sports et Loisirs de Sainte-Perpétue ;

CONSIDÉRANT les recommandations proposées et l'évaluation des membres du conseil d'administration de l'OBNL sont favorables à un transfert des activités de loisirs à la Municipalité et que l'OBNL se concentre sur les activités événementielles reliées au Festival du cochon et des Gradins Mobiles, s'avérant la solution la plus avantageuse pour la pérennité de l'OBNL ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite déléguer des représentants au sein de celui-ci pour participer aux diverses discussions à venir entre la Municipalité et l'OBNL et que ceux-ci fassent rapport à l'ensemble des membres lors d'une réunion ultérieure ;

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil :

- Que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue procède à des discussions avec les membres de l'OBNL pour prendre les actifs en lien avec les loisirs municipaux ;
- Que monsieur Guy Dupuis et madame Lucie Lavictoire soient nommés en tant que représentants de ce conseil pour discuter d'une entente avec le Centre des Sports et loisirs de Sainte-Perpétue.

Adoptée

10.3 Demande d'aide financière – FDST (MRC Nicolet-Yamaska) - Programme de revitalisation des noyaux villageois

CONSIDÉRANT le Fonds de développement structurant des territoires de la MRC Nicolet-Yamaska 2020-2024 (FDST) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite adhérer à une démarche de revitalisation, projet consistant à faire le point sur la situation de notre municipalité en recueillant des données stratégiques par le biais de visites sur le terrain, de consultations publiques avec des groupes cibles et de sondages en ligne afin de rédiger un plan d'action sommaire ainsi qu'une planification stratégique visant à dynamiser la vitalité de notre milieu ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire appel à une firme d'experts pour accompagner la municipalité dans un projet de planification et de réaménagement de nos artères commerciales et de notre noyau villageois centrés sur les potentiels identifiés et les attentes des citoyens et des gens d'affaires de Sainte-Perpétue ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant maximal de 7 000.00 \$, dans le cadre du FDST 2020-2024 pour le projet;
- D'imputer les frais reliés à ce projet au Fonds Soutien aux organismes, comportant une mise de fonds de la Municipalité pour un montant de 3 000.00\$;
- DE mandater madame Mireille Dionne, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue tout document nécessaire au dossier.

Adoptée

11 CORRESPONDANCE

La directrice générale expose les sujets de correspondance générale reçus tels que mentionnés à l'ordre du jour.

12 VARIA

12.1 Fondation médicale Jean-Pierre Despins – demande de don

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser le versement d'un don pour l'année 2020 à la Fondation médicale Jean-Pierre Despins au montant de 200\$, en compensation pour le souper bénéfice annuel qui n'a pu avoir lieu en lien avec la pandémie Covid-19.

Adoptée

13 Suivi des comités

L'ensemble des élus présents échangent sur les différents comités auxquels ils sont mandatés en lien avec leur fonction.

- Activité 5 à 7 pour l'immigration par le Carrefour jeunesse emploi ;
- Régie des déchets : argumentaire pour les services 2021;
- Sécurité incendie : révision d'un règlement harmonisé pour les feux à ciel ouvert ;
- Sécurité publique : opération cellulaire au volant ;
- MRC de Nicolet-Yamaska : desserte cellulaire.

14 Période de questions

20h50 : Aucune question de la part des contribuables n'a été acheminée par courriel à la directrice générale avant la séance du conseil.

2020-11-195

15 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h50.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale